

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Finances Locales

Séance du Comité Syndical du 23 juin 2020 à 18 heures 30

SOUS-DOMAINE :

Finances

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juin à dix-huit heures trente

OBJET :

Redevance Spéciale

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Le nombre de  
conseillers en service  
est de 35

Présents :

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, BRUNEL Christophe, BROUSSE Michel, CARLES Alain, DARFEUILLE Jérôme, DANJOU Jacques, DELRIEU Jean-Pierre, GALINIER Alain, GUILHEM Evelyne, HENNEBELLE Jean-Luc, MARCOS Juan-Carlos, PRADEL Christophe, TOURNIER Guy, VAREILLE Marie-Jeanne, VIDAL Pierre.

Redue exécutoire

Absents remplacés :

ALRIC Didier remplacé par Mr SARDA  
BROSSE Christian remplacé par Mr SOLER

Convocation du  
Comité en date du :

23 juin 2020

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, CASSAN Renée, CAZENAVE Serge, CALMETTES Didier, CALMON Régis, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, OURLIAC Christian, JUIN Denis, LOPEZ Frédéric, MORIN Didier, ROUQUET Alain, TANNEAU Gilles, GIESE Peter, GUY Raymond, RIOU Daniel, ROBERT Richard, YUS Joseph.

Affichage en date du :

8 juin 2020

Publication de la  
présente en date du :

8 juin 2020

Secrétaire de séance :

GALINIER Alain

Délibération n°

2020009

800-0503

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Smictom de l'Ouest Audois a instauré par délibération n°20130041 en date du 13 novembre 2013, la redevance spéciale pour l'élimination des déchets non ménagers issus des artisans, commerçants, entreprises, industriels, établissements scolaires et administrations.

Les tarifs sont calculés en fonction de la quantité de déchets produits et du service rendu.

Ce tarif doit évoluer avec l'évolution du tarif de traitement du COVALDEM11.

Le Président propose d'appliquer une augmentation de 2% par rapport au tarif de 2019, ce qui équivaut à :

Moins de 68 640 litres – Soit 2 bacs de 660l/semaine	0 Euros le litre
Au-delà de 68 640 litres – Soit à partir du 3 <sup>ème</sup> bacs/semaine	0.04167 Euros le litre

Les redevances spéciales de 2019 représentaient un montant total titré de 171 561,15 Euros.

Cette année, vu la fermeture de certains établissements dû au COVID19, le Smictom déduira l'équivalent de 6 mois de redevance spéciale pour les entreprises qui n'ont pas produit de déchets durant le confinement.

**Voix pour : 18**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

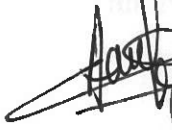
Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 25 juin 2020

*Le Président,*

  
**Alain CARLES**

